

AVIS EXPERT DÉLÉGUÉ FLORE

Commission Alpes-Ain

du Conseil Scientifique Régional de du patrimoine naturel

AUVERGNE-RHONE-ALPES

Référence de la demande (N° ONAGRE) : 2021-00513-041-001/003

Dénomination du projet : Demande d'autorisation de récolte d'Oreille d'ours *Primula lutea* Vill. (*Primula auricula* L.)

Lieu des opérations : départements de l'Isère, de la Savoie et de la Haute-Savoie

Bénéficiaire : LECA (Université Grenoble Alpes)

MOTIVATION OU CONDITIONS

Dans le cadre d'un programme de recherche en lien avec la phytogéographie et le paléoclimat, Florian BOUCHER, chercheur au Laboratoire d'Ecologie Alpine (LECA, Université Grenoble Alpes) sollicite une autorisation pour la récolte de matériel frais (feuilles) de *Primula lutea* et d'individus entiers afin de constituer des parts d'herbier, qui seront ensuite déposées soit à l'herbier de l'université de Neuchâtel (Suisse), soit à l'herbier de l'université de Grenoble (France).

Dans chacune des 12 populations étudiées, deux feuilles sur 10 individus différents seront prélevées, ainsi qu'un individu complet pour une mise en herbier. Les prélèvements seront réalisés sur deux saisons, de mai à septembre 2021 et d'avril à septembre 2022. La demande est faite pour les départements de l'Isère, la Savoie et la Haute-Savoie.

L'espèce est protégée au niveau national mais classée dans la catégorie Préoccupation mineure (LC) de la liste rouge de la flore vasculaire de France métropolitaine et celle de Rhône-Alpes.

Le CSRPN émet un avis favorable compte tenu du bien-fondé de la demande, de la pertinence du protocole et de la qualification des membres de l'équipe projet. Le bilan de l'étude devra être adressé au Conservatoire botanique national Alpin et à la DREAL Aura.

EXPERT DÉLÉGUÉ FAUNE

EXPERT DÉLÉGUÉ FLORE

AVIS FAVORABLE FAVORABLE SOUS CONDITIONS

DÉFAVORABLE

FAIT LE 07/06/2021

SIGNATURE

L'expert délégué flore de la commission Alpes-Ain
du CSRPN Auvergne Rhône-Alpes